

Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Déclaration du groupe de la CFDT

Historiquement, notre société a fait le choix de déléguer aux familles la « branche jeunes » de la protection sociale. Pour la CFDT, la limite d'un tel système est évidente. Ce modèle contribue à creuser les inégalités, en étant peu redistributif pour la partie de la population qui se forme ou qui entre dans la vie active. Ce modèle n'incite pas les jeunes à prendre leur autonomie.

En effet, malgré un taux de chômage et un taux de pauvreté parmi les plus élevés au sein de la population globale, les jeunes bénéficient peu des transferts sociaux.

Pourquoi les jeunes ont-ils si peu recours aux droits sociaux dont ils sont les publics cibles ? Trois raisons principales sur lesquelles beaucoup s'accordent :

- l'empilement des dispositifs spécifiques, des lois et l'absence d'évaluation rendent le paysage des droits et des moyens illisibles ;
- le manque de coordination entre les différents intervenants crée une sorte de concurrence entre les dispositifs et une réelle inégalité entre les jeunes ;
- la quasi absence d'accompagnement provoque le découragement chez les jeunes. Les laisser se débrouiller seuls, en brandissant l'épouvantail de l'assistanat est contreproductif, voire destructeur.

La mise en œuvre de politiques juxtaposées, la confrontation de plusieurs logiques, la multiplication des bornes d'âges et la segmentation des aides ont conduit à un cumul des inégalités, en particulier chez les jeunes entre 18 et 24 ans.

Pour la CFDT, il ne s'agit pas d'inventer de nouvelles instances mais bien de donner un schéma directeur. Autonomie et émancipation sont les deux notions qui le sous-tendent. L'objectif étant de permettre aux individus d'agir par eux-mêmes sans subir la pression des habitudes, des réflexes sociaux ou d'une autorité extérieure.

Investir sur l'emploi, premier facteur d'autonomie des individus et mieux accompagner pour éviter la précarité et l'exclusion, sont les priorités qui contribueraient à réduire la défiance réciproque entre la jeunesse et la société.

Une étape importante du rapport à l'emploi passe par un accès à un accompagnement solide et pertinent.

La CFDT reste convaincue qu'un « service de l'orientation tout au long de la vie » doit se mettre en place au bénéfice de tous. Ce « guichet unique », fortement territorialisé, coordonnerait l'ensemble des acteurs liés à l'orientation (Centres de formation, Centre d'information et de documentation jeunesse, Centre d'information et d'orientation, missions locales, chambres consulaires, etc.), éviterait les doublons, et

assureraient l'accès à une information de qualité sur les métiers et sur les formations initiales et continues existantes.

La question de l'accompagnement global est centrale : qui prend en charge, qui coordonne et qui vérifie que les moyens nécessaires sont effectivement attribués ? Comme indiqué dans l'avis, il y a vraiment besoin de cette médiation qui accueille, écoute, propose, dirige, et peut aider ou soutenir dans les démarches.

La CFDT regrette l'absence de données financières chiffrées et de propositions plus concrètes.

Toutefois, l'avis aborde l'ensemble des problématiques en dégagant des pistes de réflexion pour l'avenir.

La CFDT a voté l'avis.